

Définitions – Méthodologie

Définitions

Est désigné ici comme **traitement phytosanitaire** l'application d'un produit lors d'un passage. Un même produit appliqué en deux fois compte ainsi pour deux traitements. Un mélange de deux produits appliqués lors d'un même passage compte également pour deux traitements.

Cet indicateur ne prend donc pas en compte les doses épandues lors de chaque passage. Or, certaines vignes peuvent être traitées avec plusieurs passages à faibles doses alors que d'autres sont moins souvent traitées mais avec des doses plus importantes à chaque passage. La prise en compte des doses appliquées lors des traitements fera l'objet de travaux complémentaires avec le calcul d'indicateurs de fréquence des traitements (IFT).

Trois grands types de traitements sont principalement appliqués :

- les fongicides-bactéricides traitent la vigne contre les maladies dues aux champignons microscopiques tels que le mildiou, l'oïdium et le botrytis.
- les insecticides et acaricides permettent de lutter contre les insectes (cicadelles, vers de grappe...) et les acariens. Une alternative à l'emploi d'insecticides contre les vers de la grappe peut être réalisée par la méthode de la confusion sexuelle. Le principe de la confusion sexuelle est de perturber la phase de rapprochement des papillons mâles et femelles par émission de phéromones synthétiques en grande quantité. Ces phéromones reproduisent la substance naturelle émise par la femelle pour attirer le mâle. Dans l'atmosphère saturée en phéromone, les mâles sont incapables de localiser les femelles et les accouplements sont moins nombreux. Il en découle moins d'œufs, moins de chenilles et par conséquent moins de dégâts sur les raisins.
- les désherbants (ou herbicides) permettent de détruire les mauvaises herbes.

Les autres types de traitement ne sont appliqués que de manière très marginale. Ils regroupent des stimulateurs de croissance et des produits utilisés en agriculture biologique (huiles essentielles, tisane de plantes...).

Le nombre de traitements moyen indiqué dans le dossier ne comprend pas les adjuvants (huiles et autres) qui peuvent être utilisés avec des produits phytosanitaires pour en améliorer l'action.

Évolutions 2010-2013

Toute comparaison des résultats entre 2010 et 2013 doit être faite avec prudence. Le contexte sanitaire et climatique joue un rôle prépondérant dans la mise en œuvre des applications phytosanitaires en viticulture. Sans pouvoir préciser l'impact exact de ce facteur, il est certain que les différences de pression parasitaire observées entre ces deux années expliquent une part significative des évolutions. En dépit de conditions climatiques plus difficiles en 2013 qu'en 2010, les pratiques de certains viticulteurs (enherbement, prophylaxie, espacement des traitements, réduction des doses...) ont pu conduire à une moindre utilisation des produits phytosanitaires. Cette évolution des pratiques n'a pas été mesurée dans le cadre de ce dossier mais fera l'objet de travaux ultérieurs.

En 2013, le champ géographique a été étendu aux bassins de la Drôme, de l'Ardèche, du Cher et du Lot-et-Garonne. Les tableaux de résultats sur le nombre des traitements en 2013 concernent le nouveau champ complet 2013.

Les tableaux sur les évolutions entre 2010 et 2013 ne sont observées que sur les parcelles interrogées et répondantes en 2010 et 2013 (parcelles du panel).

Par ailleurs, le nombre moyen de traitements insecticides-acaricides figurant dans les tableaux sur les évolutions ne comprend pas l'utilisation de la confusion sexuelle, cette information n'étant disponible qu'en 2013.

Les estimations produites à l'issue des procédures d'extrapolations statistiques ont une certaine marge d'imprécision. Les principaux résultats sont donc assortis d'intervalles de confiance qui mesurent les plages de valeurs au sein desquelles on estime que les « vraies » valeurs ont 95 % de chance de se situer. Une évolution entre 2010 et 2013 est considérée statistiquement significative si l'intervalle de confiance de la différence entre l'indicateur 2013 et celui de 2010 ne contient pas la valeur zéro. Lorsque l'évolution entre 2010 et 2013 n'est pas considérée statistiquement significative, il n'est pas possible de conclure avec un degré raisonnable de certitude à une progression ou une diminution des traitements entre 2010 et 2013.